

Date de convocation : 05/10/17

Nombre de membres : 99

Présents : 61

Pouvoirs : 4

Date d'affichage : 05/10/17

Votants : 65

Le treize octobre deux mille dix-sept, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Bouloire, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Jacky LEDRU, Jean AUVRAY, Claude LEBOURHIS, Gérard BATARD, André GARIN, Patrick GREMILLON, Olivier DRONNE, Joel LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS, Arlette HERISSON, Didier GRANGER, Jean-François BAUGE, Éric BUISSON et Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : André PIGNE, Jean-Marie BOUCHE, Jean-Patrick MUSSARD, Michel FROGER, Annie BUSSON, Jean-Claude BOUTTIER, Stéphane LEDRU, Michel JACK, Jean-Yves LAUDE, Cyril DESCHAMPS, Roger LECOMTE et Chantal BUIN CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Danièle CHARTRAIN, Roland LALAIRE, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Jean-Claude GOUHIER, Guy CHEVAUCHER, Michel DIEDERICH, Michel MERCIER, Claude GRIGNON, Gérard ESNAULT, Annette ESNAULT, Christian BLOC, Roland MARCOTTE, Jean-Claude LABELLE, Patricia EDET, Alain COUTURIER, Régine JACQUEMIN, Willy PAUVERT, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Robil JARNO, Laurent COLAS, Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Sylvie CHARTIER et Claude JUIGNET.

COLLINES DU PERCHE : Serge RENAULT et Alain VIVET.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Hervé BINOIS, Didier CROISSANT, Odile HUPENOIRE BONHOMME et Gilbert MOYER.

POUVOIRS : Philippe BROSSIER donne pouvoir à Michel ODEAU, Jean-Paul HUBERT donne pouvoir à Michel JACK, Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Patrick MUSSARD et Christian LANDEAU donne pouvoir à Philippe GRIGNE.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Gérard CHERY, Valérie BONNEFOI et Jean-Pierre BOISNARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Patrick BREBION, Cornelis VAN DEN HAM, Francis REGNIER, Jimmy LE GOT, Jean-Luc EPINEAU, Hervé THUAUDET, Michel PRE, Michel CHADUTEAU, Jean-Paul HUBERT, Brigitte BOUZEAU et Paul GLINCHE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Christian LANDEAU, Dominique COUALLIER, Michèle LECOMTE, Sophie DESTOUCHES, Régis BREBION, Michel DESVEAUX, Claudine DROUET, Éric BARBIER, Annie CHOPLIN, André Pierre GUITTET, Gérard BROUARD, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Michel DIVARET et Philippe BROSSIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Gérald DEROUIN et Daniel FOURNY.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Joël SALMON, Didier BOUHOURS, Jocelyne GOUPY, Janine LARIDANS, Patrick LIBERGE, Joëlle MESME et François RONCIERE.

Assistaient également : Monique FOURMONT et Romuald MICK.

Autres présents : Christine RICHARD, Marie EMONNET et Willy ACOT.

Jean-Marie BOUCHE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de BOULOIRE et présente le compte rendu du conseil syndical du 19/05/2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I.- PERSONNEL

I-1 Démissions

M. Frédéric QUINTART, directeur du SMIRGEOMES, a demandé sa démission. Elle est effective depuis le 30 septembre 2017.

Willy ACOT, directeur du SICTOM de Montoire, assure la fonction de directeur des 2 structures.

Mme Fabienne FISTIE, responsable du Pôle technique, a demandé sa démission. Elle est effective depuis le 30 septembre 2017.

M. Stéphane MANDEREAU, responsable des déchèteries, remplace Fabienne FISTIE sur les missions liées à l'usine du Ganotin.

I-2 Mise à disposition

Suite à la démission du directeur du SMIRGEOMES, le bureau s'est réuni le 13 juillet dernier afin d'étudier les options pour pourvoir à son remplacement.

Il a été décidé en concertation avec le bureau du SICTOM de Montoire, de mettre à disposition Willy ACOT, qui assurera la fonction de directeur des 2 structures.

En contrepartie il a été décidé également de mettre à disposition du SICTOM de Montoire, 2 agents du SMIRGEOMES, afin de compenser le temps de mise à disposition du directeur.

Ce qui implique une mise en place d'un nouvel organigramme.

I.3 Suppression de poste

Suite au départ de Frédéric QUINTART, il est proposé de supprimer le poste d'ingénieur principal au tableau des effectifs du SMIRGEOMES et de maintenir le poste d'ingénieur vacant occupé par le responsable technique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à supprimer le poste d'ingénieur principal au tableau des effectifs du SMIRGEOMES et de maintenir le poste d'ingénieur vacant occupé par le responsable technique.

I.4 Tableau des effectifs

Direction			
Ingénieur	Poste vacant		
SERVICE RH et Comptabilité			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (31 h)			Responsable gestion du personnel
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe			Responsable Comptabilité et Paie
SERVICE Missions auprès du DG			
Attaché			Chargé de missions
SERVICE Communication			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe			Animatrice Communication
SERVICE Entretien des locaux			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (8 h)			Femme de ménage
SERVICE Traitement et Déchèterie			
Technicien			Responsable des déchèteries et du traitement
Agent de maîtrise	Poste vacant En cours de recrutement		Coordinateur des déchèteries (exploitation)
Adjoint technique			Assistante technique (CDT/caractérisations)
Adjoint administratif			Assistante administrative des déchèteries
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Agent polyvalent
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Agent d'entretien
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (30 h)			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (28 h)			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique	Poste vacant		Agent polyvalent
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique (30 h)			Agent d'accueil en déchèterie
Adjoint technique (28 h)			Agent d'accueil en déchèterie
SERVICE Collectes			
Technicien	Poste vacant En cours de recrutement		Responsable du service Collectes
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe			Assistante gestion des bacs
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			Agent livraison matériel de collecte
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe			Assistante réclamations
Adjoint administratif			Assistante facturation R.I.
Chargé de mission (fin contrat – 28/05/2018) (28h)			Chargée de mission R.I.

Soient 32 postes ouverts dont 2 postes vacants.
L'effectif œuvrant de 30 agents SMIRGEOMES
Ce qui représente 28,22 équivalents temps pleins.

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A DISPOSITION

(Au 16/10/2017)

Ingénieur (mise à disposition à 80% par le SICTOM)		Directeur Général des Services
--	--	--------------------------------

I.5 Délibération de principe pour autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents à temps partiel, en congé annuel, en maladie...

Afin de faire face à des remplacements d'agents en temps partiel, en congé annuel, en maladie, en maternité et en congé parental, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents. L'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/84 prévoit ce recrutement pour la durée d'absence de l'agent. Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent pour assurer un doublon.

Il est proposé d'autoriser le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3-1, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3-1, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

I.6 Délibération de principe pour autorisation de recruter des agents contractuels pour besoins saisonniers

Afin de faire face à des besoins saisonniers, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents. L'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26/01/84 prévoit ce recrutement pour une durée de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Il est proposé d'autoriser le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3 alinéa 2, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3 alinéa 2, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

I.7 Délibération de principe pour autorisation de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire

Afin de faire face à un surcroît de travail, à des renforts d'équipe, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents. L'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26/01/84 prévoit ce recrutement pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.

Il est proposé d'autoriser le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3 alinéa 1, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à pourvoir, sur le fondement de l'article 3 alinéa 1, en fonction des nécessités de service et dans les limites des crédits prévus à cet effet, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

II.-AFFAIRES FINANCIERES

II-1. Point financier

Présentation du point financier à fin août 2017 et estimé pour fin 2017.

II-2 Décision modificative

Décision modificative n°1 - 2017 liée aux points suivants :

- Investissements chapitre 20	41 000 €
- Investissements chapitre 21	21 000 €
- Investissements chapitre 23	12 000 €
- Amortissements 2017 des immobilisations	1 300 €
- Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion des immobilisations	24 540 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 022 Dépenses imprévues		- 74 000 €		
Investissement chapitre 20 - 21 et 23				
Dépenses imprévues	01 022 99	- 41 000 €		
Dépenses imprévues	01 022 99	- 21 000 €		
Dépenses imprévues	01 022 99	- 12 000 €		
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section		1 300 €		
Amortissements				
Dotations aux amortissements	01 6811 99	1 300 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		72 700 €		
Lié aux écritures amortissements	01 023 99	- 1 300 €		
Investissement chapitre 20	01 023 99	41 000 €		
Investissement chapitre 21	01 023 99	21 000 €		
Investissement chapitre 23	01 023 99	12 000 €		
TOTAUX		- €		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		41 000 €		
Audit Usine Omr Ganotin Renouvellement marche en 2018	812 2031 1703	41 000 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		21 000 €		
Acquisition véhicule	020 2182 1409	15 000 €		
Matériel de collectes	812 2188 0401	3 000 €		
Matériel informatique	020 2183 1409	3 000 €		
		21 000 €		
Chapitre 23 Immobilisations en cours		12 000 €		
Supplément Ganotin fermeture Casier	812 2313 1703	12 000 €		
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section				1 300 €
Amortissements				
Autres immobilisations corporelles			01 28188 99	1 300 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				72 700 €
Lié aux écritures amortissements			01 021 99 -	1 300 €
Investissement chapitre 20			01 021 99	41 000 €
Investissement chapitre 21			01 021 99	21 000 €
Investissement chapitre 23			01 021 99	12 000 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales OI			24 540 €		24 540 €
Intégrations			24 540 €		24 540 €
Frais étude - frais insertion					
Travaux Ganotin					
	Frais d'étude			01 2031 99	22 344 €
	Frais d'insertion			01 2033 99	864 €
Installation, aménagements des constructions		01 2135 99	23 208 €		
Matériel informatique					
	Frais d'insertion			01 2033 99	108 €
	Matériel informatique	01 2188 99	108 €		
Sécurisation des déchèteries					
	Frais d'insertion			01 2033 99	864 €
Installation, aménagements des constructions		01 2135 99	864 €		
Bacs de collecte					
	Frais d'insertion			01 2033 99	360 €
	Autres immobilisations corporelles	01 2188 99	360 €		
TOTAUX			98 540 €		98 540 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, DECIDE de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-dessus.

II-3. Débat d'orientations budgétaires 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 212 et L 261.3.

Vu la loi d'orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Le Président présente les résultats prévisionnels de l'exercice 2017, expose les grandes lignes directives pour 2018 et ouvre le débat.

En conséquence, le 13 octobre 2017 s'est tenu le débat des orientations budgétaires du SMIRGEOMES pour l'année 2018 (cf. le document ci-joint).

II-4. Mutualisation

Evolution de la mutualisation avec le SICTOM de Montoire-La Chartre.

II-5. Subvention Perche sarthois

Dans le cadre du CTU signé avec la Région des Pays de la Loire, il est demandé d'approuver l'économie générale du projet de « modernisation des conditions d'accueil, de tri et d'évacuation des déchets sur les déchèteries du SMIRGEOMES ».

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

MONTANT GLOBAL PREVISIONNEL DES DEPENSES

			MONTANT HT	Montant TTC
Barrières et bavettes de sécurité	105560	1	105560	126672
Barrières d'entrées en déchèteries	6746	11	74206	89047,2
Locaux préfabriqués béton pour les agents de déchèteries (1u)	48000	1	48000	57600
Local préfabriqué béton pour les Déchets électriques et électroniques (1u)	20000	1	20000	24000
Local préfabriqué béton pour les déchets dangereux (1U)	37850	1	37850	45420
Local /préau en tôle pour les colonnes à huile	7500	11	82500	99000
Génie Civil pour installation des locaux et évacuation existant	14800	1	14800	17760
Mission architecte	1065	1	1065	1278
Bascules de pesées pour les professionnels (13 u)	2707,25	1	2707,25	3248,7
Caméras et détections sur les déchèteries	5711	11	62821	75385,2
Consoles d'accueil en déchèterie	1495	11	16445	19734
Signalétique circulation (11 u)	8092	1	8092	9710,4
TOTAL	-		474 046	568 856

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES			RECETTES		
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL	%
	H.T.	T.T.C.			
Barrières et bavettes de sécurité	105560		Apport public :		
Barrières d'entrées en déchèteries	74206				
Locaux préfabriqués béton pour les agents de déchèteries	48000				
Local préfabriqué béton pour les Déchets électriques et électroniques	20000		- Etat (préciser le fonds d'origine)		
Local préfabriqué béton pour les déchets dangereux	37850				
Local /préau en tôle pour les colonnes à huile	82500		- Région des Pays de la Loire - Nouveau contrat régional - Autres politiques régionales	350000	
Génie Civil pour installation des locaux	14800		- Département		
Mission architecte	1065		- Autres		
Bascules de pesées pour les professionnels	2707		- Europe		
Caméras et détections sur les déchèteries	62821		- Leader - Autres fonds européens		
Consoles d'accueil en déchèterie	16445				
Plan d'accueil et sécurité	8092		Autofinancement HT	124046	
TOTAL	474046		TOTAL	474046	

Le montant à la charge du SMIRGEOMES est financé par de l'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays du Perche Sarthois et **APPROUVE** l'économie générale du projet « modernisation des conditions d'accueil, de tri et d'évacuation des déchets sur les déchèteries du SMIRGEOMES » sur la base des éléments ci-dessus.

II-6. Agence de l'eau

Un dossier de demande de subvention concernant la création du bassin de 1500 m³ et la fourniture et pose d'un nouveau séparateur sur le centre de transfert a été envoyé le 15 juin dernier.

Nous avons reçu un courrier nous autorisant à entamer les travaux sans attendre l'avis de la commission de l'Agence de l'Eau.

En attente de retour de l'instruction de notre dossier.

II-7. Aide de la Région

Un dossier de demande de subvention concernant la création du bassin de 1500 m³ et la fourniture et pose d'un nouveau séparateur sur le centre de transfert a été envoyé le 20 juin dernier.

Suite au retour du service « instructeur », il n'y aura pas d'aides de la Région.

III.-AFFAIRES ADMINISTRATIVES

III-1 Marché « exploitation de l'usine TMB »

Suite à la réunion du 07/09/17, en présence de GEVAL et de GIRUS, il semble opportun au vu, des travaux de remise en état par GEVAL du site suite à l'audit technique, des délais courts de la procédure et de la possibilité qui serait offerte de passer en marché négocié, de réaliser un avenant au marché « exploitation de l'usine TMB » conclu avec GEVAL.

Cet avenant aurait une durée de 6 mois, du 1/04/18 au 30/09/18.

En vue de la réalisation d'un avenant, le Président demande l'autorisation au conseil syndical d'inscrire les crédits au budget nécessaires pour réaliser cet avenant d'une durée de six mois du 01/04/18 au 30/09/18 pour un montant budgétaire de 500 k€.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à inscrire les crédits au budget nécessaires pour réaliser cet avenant d'une durée de six mois du 01/04/18 au 30/09/18 pour un montant budgétaire de 500 k€.

Lors du prochain Bureau Syndical du 28 novembre 2017, Le Président demandera l'autorisation de réaliser et signer cet avenant (délégation transmise au Bureau Syndical), après consultation de la Commission d'Appel d'Offres, dans la limite des crédits inscrits au Budget Prévisionnel.

Lors du prochain bureau syndical du 28 novembre 2017, Le Président demandera également l'autorisation de lancer le nouveau marché de l'usine « TMB » du Ganotin.

III-2 Bétons FOURNIGAULT

Dans le litige qui oppose la Société Fournigault au SMIRGEOMES concernant les volumes de béton coulé sur le site du Ganotin, après un premier jugement favorable au SMIRGEOMES un recours a été porté par la société FOURNIGAULT.

Un mémoire en défense a été réalisé et déposé par Me Oillic.

III-3 Fédération de Pêche

Dans le litige qui oppose la fédération de Pêche au SMIRGEOMES, un premier Mémoire en défense a été réalisé et déposé par Me Oillic.

Nouveau dossier en défense de VEOLIA contre le SMIRGEOMES

2^{ème} dossier en défense en cours par Me OILLIC : remis le 14/09/17

IV.-POINTS DIVERS

IV-1 Usine du Ganotin

Un courrier a été adressé en Préfecture le 21 avril 2017 :

- L'arrêt définitif de l'exploitation de l'ISDND
- La fermeture et la couverture finale de l'alvéole 3.3 dont l'exploitation s'est achevée le 22 août 2016
- Le dossier de cessation d'activité de l'ISDND
- La modification en cours de l'arrêté préfectoral de 1999

→ « Un report de la modification de notre arrêté Préfectoral de 1999.

En effet, vu les aménagements et travaux récents et à venir, vu la cessation de l'activité programmée et la perspective d'une post-exploitation, il nous semble opportun d'attendre le dépôt du dossier de cessation d'activité et d'intégrer tous ces éléments au sein d'un arrêté complémentaire unique en adéquation avec les évolutions et améliorations portées sur le site. »

→ en cours au 11/09/17

IV-2 Fermeture de l'alvéole 3.3 selon le nouvel arrêté ministériel applicable :

Suite à l'appel d'offres, les entreprises retenues sont :

LOT 1 (terrassment) : GUINTOLI (49)

LOT2 (étanchéité) : BHD (86)

Le démarrage des travaux est prévu vers le 18 septembre 2017 pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

IV-3 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'exploitation de l'usine de traitement par valorisation organique (UVO) des ordures ménagères d'Ecorpain – Sarthe

L'offre de GIRUS a été retenue.

Base = 24900 €HT

Plus-value éventuelle pour un marché négocié : 9125 €HT.

IV-4 Plateforme de végétaux à proximité de la déchèterie de Vibraye

Réfléchir sur les conditions de mutualisation de la plate-forme du SICTOM de Montoire la Chartre à Savigny sur -Braye.

IV-5 Travail sur le site internet

En cours

IV-6 Réalisation du SMIRGEOMES INFO

En cours de réalisation sur le thème principal de la collecte.

PLANNING DES PROCHAINES REUNIONS

16/11 : bureau directeur + commission finances à 17h30 st calais

28/11 : bureau syndical + commission finances à 17h30 à Saint Calais

08/12 : conseil syndical à 18h00 : lieu à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h30.